



## POURQUOI UNE CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX ?

Avec l'adoption de traités (Maastricht, Amsterdam) qui consacrent plusieurs principes (liberté, citoyenneté, égalité) et la jurisprudence de la CJUE, les États membres commencent à imaginer la création d'un outil juridique contraignant unique permettant d'affirmer les droits fondamentaux des citoyens européens.



## PROCLAMATION EN 2000, CONSÉCRATION EN 2007

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est officiellement proclamée à Nice, en décembre 2000 avant d'être adoptée officiellement quelques jours après. Mentionnée dans le traité de Lisbonne de 2007, elle acquiert, lors de l'entrée en vigueur du traité en 2009, une valeur contraignante. L'ensemble des citoyens européens peut donc s'en prévaloir.



## DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Charte se compose de **54 articles** organisés en **6 chapitres** :

- **DIGNITÉ** (art. 1 à 5) avec notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture et de l'esclavage.
- **LIBERTÉ** (art. 6 à 19) avec notamment le droit à la liberté et à la sûreté, le respect de la vie privée, la liberté de penser, de conscience et de religion, le droit à l'éducation.
- **ÉGALITÉ** (art. 20 à 26) avec notamment la non-discrimination, l'égalité hommes/femmes, l'intégration des personnes handicapées.
- **SOLIDARITÉ** (art. 27 à 38) avec notamment l'interdiction du travail des enfants, la protection de la famille, de la santé ou encore de l'environnement.
- **CITOYENNETÉ** (art. 39 à 46) avec notamment le droit de vote et la liberté de circulation et de séjour.
- **JUSTICE** (art. 47 à 50) avec notamment le droit à un tribunal impartial.



## CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX ET SPORT

Le sport n'est pas explicitement mentionné dans la Charte. Cependant, plusieurs principes énoncés dans le texte trouvent un écho particulier dans le sport : liberté de circulation des personnes et des travailleurs (cf. Arrêt Bosman), principe de non-discrimination et de lutte contre le racisme, égalité hommes/femmes, intégration des personnes en situation de handicap. La Charte des droits fondamentaux vient donc renforcer les droits des Européens à pratiquer, vivre du sport.